

PROCÈS EN APPEL DE NOISY-LE-SEC : HONTEUX !!!



Le Parisien du 10 mars 2017 :

Acquitté en janvier 2016, le policier de 37 ans qui avait tué un prisonnier en cavale en 2012 à Noisy-le-Sec (93) a été Condamné en appel à cinq ans avec sursis

20 h 15, cinq ans après les faits, l'heure du second verdict. Damien Saboundjian s'approche de la barre, suspendu à la réponse de la quatrième question : celle qui détermine si la légitime défense est retenue. Depuis cinq ans, ce gardien de la paix de 37 ans soutient que sa vie était menacée, lorsqu'il a tué d'une balle dans le dos Amine Bentounsi, un fugitif armé à Noisy-le-Sec (Seine-Saint-Denis).

Acquitté à Bobigny en 2016, le policier a été condamné à Paris en appel ce vendredi soir à cinq ans de prison avec sursis et cinq années d'interdiction de port d'arme. « Par huit voix au moins (NDLR : sur 12) la cour d'assises a estimé que faute d'avoir été menacé, Damien Saboundjian n'était pas en état de légitime défense », conclut le président Régis de Jorna, prononçant une peine conforme aux réquisitions de l'avocat général Régis Crosson du Cormier.

Un braqueur en cavale

Ce 21 avril 2012 à Noisy-le-Sec, le policier intervenait avec trois collègues pour contrôler un fugitif, signalé par un appel anonyme, dans le centre-ville de Noisy-le-Sec. Amine Bentounsi, condamné pour vol à armée, s'était fait la belle à la faveur d'une permission de sortie de son centre de détention de Châteaudun, depuis 2010. Ce soir de 2012, il a essayé de s'enfuir, arme à la main, jetant sur trois policiers qui le suivaient une fausse grenade, sans savoir que le gardien de la paix Saboundjian ferait le tour en voiture pour le « prendre en tenaille ».

«Il m'a braqué et j'ai tiré»

« Je répète ce que j'ai dit dès la première minute, il m'a braqué, et j'ai tiré », a répété Saboundjian à la cour une dernière fois ce vendredi. Une version bien isolée, corroborée par aucun témoin : ni la riveraine à son balcon, ni l'automobiliste qui rentrait de courses et qui a reçu une des quatre balles du policier, dans le bas de caisse de sa voiture, ni la passagère d'une autre voiture, qui s'entraînait à la conduite accompagnée. Pas même son propre coéquipier, qui avait d'abord soutenu l'inverse avant d'admettre que non, il n'avait pas vu le fugitif braquer son collègue.

«Ce n'était pas un ange, mais il ne méritait pas ça»

Bien que déclaré coupable, Damien Saboundjian accuse le verdict sans fondre en sanglots et quittera le palais de justice discrètement, tandis que les gendarmes contiennent la foule qui scande « Justice pour Amine ! ». Une chaîne humaine arbore des tee-shirts noirs avec des lettres blanches où l'on peut lire « stop à l'impunité policière » en hurlant les noms de victimes dont celui d'Amine. « Ce n'était pas un ange, mais il ne méritait pas d'être abattu comme un chien », a plaidé Louise Tort, conseil de la partie civile avec Michel Konitz.

Une famille soulagée, des policiers scandalisés

« Après cinq ans de larmes, cette condamnation est une victoire, en demi-teinte, mais une victoire quand même, le fruit de notre lutte, c'est un procès qui a rendu visible le corporatisme primaire, protégé par la hiérarchie », commente, soulagée Amal Bentounsi, la sœur aînée, qui depuis cinq ans, fait de la lutte contre les violences policières le « combat de sa vie ». « Nous sommes assommés par ce verdict... lâche Daniel Merchat, l'avocat du policier, incertain de se pourvoir en cassation. Je suis déçu, je pense à mon client et à tous les policiers et gendarmes qui attendaient ce verdict et qui vont devoir composer avec », a lâché l'avocat. A l'extérieur, quelques policiers se disaient « scandalisés ».

LA FPIP S'INSURGE CONTRE CE VERDICT, LA LÉGITIME DÉFENSE AYANT ÉTÉ RETENUE IL Y A UN AN.

N'ACCEPTONS PLUS QUE LES POLICIERS SOIENT TRAITÉS COMME DE VULGAIRES CRIMINELS !!

COLLÈGUES, LA FPIP VOUS ENJOINT DE VOUS POSER LES BONNES QUESTIONS, POUR VOTRE INTÉGRITÉ PHYSIQUE, VOTRE AVENIR PROFESSIONNEL ET LES CONSÉQUENCES JUDICAIRES DE VOS AFFAIRES, SANS OUBLIER LE TABASSAGE MÉDIATIQUE QUE VOUS SUBISSEZ...

SOUTIEN À DAMIEN